

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 67 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif

Gland, le 28.10.2024

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 67, composée de :

Koller Carine	GdG
Rosset Stéphane	GdG
Hemberger Roger	PLR
Larrivé Stéphanie	PS-Les Vert-e-s ; 1 ^{er} membre et rapporteur
Kaeslin Bernard	UDC

s'est réunie le 10 octobre 2024 à 18h30, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, ainsi que de Monsieur Trujillo Chef de service de la Commune de Gland.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Un premier préavis concernant le Vieux-Bourg avait été présenté au Conseil communal durant l'ancienne législature. Ce préavis avait été amendé pour intégrer les offres rentrées et il a donc été redéposé en 2022 avec ces ajustements. Le projet répondait aux objectifs de réaménagement des réseaux du Vieux-Bourg mais également des aménagements de surface. Avec l'élaboration du Plan Climat, il y a eu une volonté d'avoir une réflexion plus approfondie quant à ces mesures sans toutefois retarder les travaux, ce pourquoi le préavis n°20 a été déposé et validé par le Conseil communal en 2022.

Les travaux ont commencé depuis et se déroulent bien. Depuis 2022, le Service a entamé des études urbanistiques supplémentaires afin d'optimiser le projet et le rendre plus exemplaire face au changement climatique, notamment en termes d'arborisation et de perméabilisation des surfaces.

Exposé

Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre du projet du Vieux-Bourg existant et prévoit de renforcer l'intégration d'aménagements en faveur de la nature sur le domaine public.

La particularité de ce nouveau préavis sont les trois nouvelles parcelles privées communales qui sont mises à disposition de la population. Ces 3 nouvelles parcelles privées communales sont la parcelle du Temple protestant, le bâtiment administratif à l'arrière, le parking en face de la pépinière et le secteur de la pépinière. Ces parcelles-là ne sont pas traitées dans le cadre du préavis 2022 et présentent un réel potentiel d'amélioration. Il s'agit d'une surface importante, c'est un périmètre supplémentaire de 9335 m² qui va être transformé et réaménagé.

De plus, le projet va permettre de renforcer les aménagements pour la nature sur le domaine public dans le secteur déjà validé dans le préavis 2022. L'objectif est d'augmenter les surfaces végétalisées et la biodiversité. Ce sera l'opportunité de planter des arbres supplémentaires pour passer de 37 à 106 arbres. Les surfaces perméables s'élevaient à 2400m² dans le projet initial (4500m² aujourd'hui) et passeraient à 6850 m² après ce nouveau projet. Les matériaux utilisés seront plus perméables et plus nobles afin de répondre au mieux aux mesures du Plan Climat.

Le projet demande une enveloppe budgétaire de CHF 4'003'400 CHF, dont CHF 2'400'000 pour les nouvelles parcelles privées communales et CHF 995'000 pour le domaine public qui rentre dans le préavis de 2022.

Si ce projet est accepté par le Conseil communal, il ne retardera pas les travaux et s'intégrera dans le cadre des travaux actuels. Les travaux pour la Pépinière pourraient commencer à partir de mi-janvier 2025 pour terminer en mi-juillet 2025. Ceux du Temple pourraient commencer fin avril 2025 et se termineraient en août 2025. Les arbres pourraient commencer à être plantés en octobre 2025 et l'ensemble des travaux se termineraient au premier trimestre 2026, donc dans le calendrier initial du préavis de 2022.

Questions de la commission

Végétalisation

Dans quelle mesure ce projet prévoit-il de renforcer la biodiversité (par exemple abris à insectes, protections aux arbres) ?

Un budget spécifique est systématiquement alloué à l'installation de maisons à insectes, qui ont proliféré ces dernières années. Cela s'inscrit dans le cadre du plan de gestion différenciée. De même que les nichoirs installés dans les arbres. Toutes ces actions font partie intégrante du budget de fonctionnement.

Pourquoi le choix de ces arbres (cf : p.19 du préavis) ?

L'enjeu principal est de choisir des arbres capables de résister durablement aux conditions futures. L'idée est également d'explorer des essences provenant d'autres régions d'Europe, qui sont ou pourraient être adaptées à notre situation. Il y a aussi une recherche de diversité des arbres afin d'améliorer la biodiversité ainsi des plantes qui n'ont pas besoin de beaucoup d'eau.

Perméabilité

Les trottoirs doivent-ils forcément être imperméable ?

Au-delà de la perméabilité des revêtements de surface, il faut que les sous-sols puissent permettre l'infiltration des eaux. La gestion de l'eau implique donc une analyse des zones d'infiltration et des infrastructures à proximité. Même avec des systèmes d'irrigation pour les arbres, un réseau de collecte d'eau de pluie reste nécessaire en milieu urbain pour pallier les risques de débordement. Dans le Vieux-Bourg, en raison des modifications du réseau et des sols manipulés par les constructions, l'infiltration est limitée, d'où l'usage de trottoirs traditionnels. Par ailleurs, des matériaux clairs pourront être utilisés dans certaines zones, comme sur la rue de la gare, pour limiter la chaleur. Les zones de rencontre à 20 km/h seront également marquées par des surfaces de la même couleur que les

trottoirs, permettant une meilleure identification des espaces piétons, tout en veillant à ce que les cyclistes respectent la priorité des piétons.

Les jardins de poches sont-ils perméables ?

Oui, bien que ces jardins de poches doivent être fixés au sol, ils contiennent un système en métal, des voliges, qui permettent que le puit soit perméable.

Est-ce que les routes qui doivent être bétonnées dans le premier préavis vont être perméabilisées ?

Non, aujourd'hui la technologie pour les routes perméable n'est pas assez aboutie et les coûts ne sont pas proportionnés par rapport à la qualité et la durabilité de la route. Plus un matériau est perméable, plus il a d'espace vide, moins il a de résistance mécanique. Cela demanderait aussi beaucoup d'entretien pour éviter que les pores ne se bouchent, et il faudrait qu'il y ait très peu de trafic.

Est-ce qu'il y aurait une possibilité d'installer un récupérateur de pluie vers la commune ?

Non, car il faudrait avoir l'espace disponible au sous-sol et surtout les prix seraient démesurés pour le volume qu'il faudrait et pour le faire dans un espace déjà construit.

Concernant le revêtement devant la commune à quel point on diminue-t-on la chaleur avec ces pierres ?

Le matériau utilisé sera de la pierre naturelle de Saint-Quentin avec des joints qui sablés permettront de perméabiliser beaucoup plus tout en offrant un côté esthétique. Les matérialités proposées dans ce préavis ont été aussi discutées avec le canton. Il était important de trouver un équilibre entre le maintien d'une route carrossable et l'esthétisme pour mettre un bâtiment classé en valeur tout en permettant une meilleure infiltration de l'eau par rapport à la situation actuelle.

Divers

Si ce projet est accepté, on pourrait l'étendre à d'autres parties de la Ville ?

Pour tous les projets en cours, notamment le réaménagement de Montoly, la place de jeu Ruttet et celle de la Dôle, il y a un réflexe systématique de végétalisation et arborisation. La nouvelle ressource gestionnaire de la nature qui a été validée par le Conseil communal et qui est aujourd'hui rattachée au bureau technique des infrastructures et environnement, vise à garantir cette approche pour chaque projet. Bien que ce réflexe ne soit pas nouveau, le Plan Climat a de surplus permis de poser une véritable politique publique climatique en ville.

Pourquoi le choix de ces toiles agricoles (cf : p.17 du préavis) ?

Le but était de rappeler le côté rural des vignes et ces toiles vieillissent bien a priori. Les toiles végétalisées par exemple, seraient une solution plus coûteuse et ont suscité des inquiétudes parmi certains propriétaires en raison du risque d'attirer un grand nombre d'insectes.

Concernant la pépinière, qui est aujourd'hui un secteur sensible, comment la Municipalité compte-elle faire de ce projet un lieu de vie agréable ?

Aujourd'hui, la pépinière est très enclavée et peut faire porter à confusion chez la population son statut public ou privé. Ce projet de réaménagement urbanistique vise à ouvrir cet espace afin que les habitants puissent se l'approprier comme un domaine public, bien qu'il soit situé sur une parcelle communale.

A quoi correspond le budget de communication ?

Il correspond aux images de synthèse, aux flyers durant les travaux, aux informations des coupures d'eau, changements de routes etc. Il permet aussi de pouvoir faire une petite inauguration à la plantation des premiers arbres ou un bouquet de chantier pour remercier et célébrer ce gros projet.

Est-ce qu'il a été prévu d'installer des tubages électriques autour des bâtiments communaux ?

Dans le premier préavis, il avait déjà été prévu d'installer des mats, des projecteurs, etc., avec un éclairage public spécifique. Il y a des discussions en cours avec la SEIC et un ingénieur électrique dans l'idée de compléter ces éléments.

Conclusions

La commission a trouvé que ce projet est une opportunité pour transformer le secteur du Vieux-Bourg en un lieu plus agréable à vivre, tout en y intégrant plus de biodiversité ainsi que des surfaces plus perméables afin d'adapter ce secteur de la Ville au changement climatique.

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 67 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accepter le préavis ;
- II. d'accorder le crédit de CHF 4'003'400.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 4'003'400.- ;
- IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement de CHF 39'000.- qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2026 ;
- V. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'arborisation et de la végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 180'400.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2900.07), via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat – Développement durable ».

Signatures des membres de la Commission

Stéphanie LARRIVÉ, 1 ^{er} membre et rapporteur
Carine KOLLER
Stéphane ROSSET
Roger HEMBERGER
Bernard Kaeslin